

IDENTIFICATION DES EXIGENCES LEGALES ET VEILLE REGLEMENTAIRE EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

D'une façon générale, l'entreprise connaît ses activités, produits ou services, et doit comprendre dans quelle mesure ils sont touchés par la législation. La protection des salariés vis-à-vis des accidents du travail et des maladies professionnelles est conditionnée en premier lieu par le respect des textes réglementaires et au-delà par les actions volontaires de chaque entreprise.



La veille réglementaire permet :

- ✓ d'être conforme à la réglementation ou à un référentiel.
- ✓ de maîtriser l'actualité réglementaire.
- ✓ de comprendre les implications des prescriptions réglementaires au sein de son organisation.
- ✓ d'optimiser la réactivité de son entreprise face aux mutations (anticiper les évolutions réglementaires ou les mutations).



La veille réglementaire ne consiste pas simplement à s'assurer que les exigences qui vous sont applicables sont respectées. C'est aussi se donner les moyens techniques (micro ordinateur, Cd rom), organisationnels (procédure, fiche de lecture) et humains (formation et compétences de la personne en charge) vous permettant d'avoir une bonne vision de l'évolution des aspects législatifs et réglementaires.

Département
des Risques
Professionnels

80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex

Tél. : 05 56 11 64 36
05 56 11 68 58

Fax. : 05 57 57 70 04

documentation.prevention
@carsat-aquitaine.fr

www.carsat-aquitaine.fr

UNE DEMARCHE D'IDENTIFICATION DES EXIGENCES LEGALES

Les étapes que vous devez réaliser :

1 Faire le choix d'un ou des outils de recherche

2 Utiliser le document unique d'évaluation des risques
(pour identifier les dangers de l'entreprise)

3 Effectuer la recherche pour chaque danger

4 Vérifier que les textes qui vous sont proposés par les outils de recherche vous sont applicables

5 Etablir une liste des textes applicables

6 Rédiger un document qui précise qui est en charge de cette démarche (y compris ses compétences), des outils utilisés et de la périodicité du suivi

Faire le choix d'un ou des outils de recherche

Les outils les plus couramment utilisés sont :

- < 1. Les branches professionnelles (UIC, UIMM,...)
- < 2. Le CD-Rom des Editions Législatives
- < 3. La presse spécialisée : Travail et sécurité, Pluyette, Code du travail...
- < 4. Les sites internet :



Institut National de Recherche et de Sécurité

www.inrs.fr

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

www.travailler-mieux.gouv.fr

Caisse Nationale d'Assurance Maladie

www.risquesprofessionnels.ameli.fr

Risques Professionnels en Europe

www.eurogip.fr

Legifrance

www.legifrance.gouv.fr

Association française de normalisation

www.afnor.fr

Instructions et circulaires des ministères

www.circulaires.gouv.fr

Journal officiel République Française

www.adminet.com/jo

Portail de l'Union Européenne

www.europa.eu.int

Journal de l'environnement

www.journaldelenvironnement.net

Editions législatives

www.editions-legislatives.fr

Editions du Juris-classeur

www.juris-classeur.com

Documentation française

www.ladocfrancaise.gouv.fr

Portail de l'administration française

www.service-public.fr



L'annexe 1 fait l'inventaire de l'ensemble des sources de droit.

Utiliser le document unique d'évaluation des risques

Il s'agit à partir du document unique de repérer les dangers liés à vos activités.

Danger	Description du risque	Evaluation du risque	Maîtrise du risque	
			Mesures existantes	Mesures proposées
Electricité	Il y a un risque grave d'être électrocuté lorsque le chef d'atelier intervient plusieurs fois par semaine dans l'armoire électrique qui contient des conducteurs nus sous tension.	2 X 3 X 3 X 1 = 18	• Instruction réservant toutes les interventions au personnel habilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer le besoin d'intervenir (diminuer les dysfonctionnements ou procéder par échange standard) • utiliser une tension faible • Installer un écran fixe devant les conducteurs
Manutention manuelle	Il y a un risque de coupure superficielle aux mains lorsque les trois personnes de la logistique utilisent un cutter toute la journée pour couper des adhésives.	1 X 3 X 2 X 1 = 6	• Port des gants tissés «KEVLAR» dans les intructions au poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des cutters de sécurité • Utiliser des cartons d'emballage qui ne nécessitent pas de parties adhésives

Exemple de liste de dangers :

- circulations et déplacements
- électricité
- travail en hauteur
- manutention mécanique
- manutention manuelle
- machines et outils
- produits et matériaux
- incendie explosion
- bruit
- rayonnements
- ambiances climatiques
- éclairage
- charge mentale, relation et organisation du travail
- autres dangers




Effectuer la recherche pour chaque danger

La recherche des textes réglementaires vis à vis d'un danger identifié dans le document unique d'évaluation des risques (exemple : électricité) peut se faire à partir de ce mot clef, soit à partir de la référence du texte réglementaire (exemple : décret n° 2010-1118 du 22 sept. 2010).

Vérifier que les textes qui vous sont proposés par les outils de recherche vous sont applicables

Le texte réglementaire est résumé sous la forme d'une synthèse dans une fiche de lecture par exemple et détermine si le texte est applicable ou pas à l'entreprise. (C : conforme ; NC : non conforme)
 Dans le cas où il est applicable on doit amener les preuves qui attestent de la conformité.

		FICHE DE LECTURE			Référence P0S04R2/Q
					Fait le :
Textes réglementaires	Textes non applicables	Textes applicables			Preuves
		C	NC	Sans objet	

 **La rédaction des fiches de lecture permet de compléter la liste des textes applicables. (voir étape suivante)**

Etablir une liste des textes applicables

Elle regroupe l'ensemble des textes applicables à un danger ou thème donné. L'exemple ci-dessous comporte 4 thèmes pris au hasard parmi les 26 thèmes du document original.

	LISTE DES TEXTES APPLICABLES	Référence P0804R1 /Q
--	-------------------------------------	-------------------------

AGENTS BIOLOGIQUES

- Décret N° 94-352 du 4 mai 1994 : Protection des travailleurs contre les risques résultant de leur exposition aux agents biologiques

ENTREPRISES EXTERIEURES INTERVENANTES

- Décret N° 92-158 du 20 février 1992 : prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissements par une entreprise extérieures
- Arrêté du 4 juillet 1996 : adaptation de certaines règles applicables aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure
- Loi N° 93-1418 du 31 décembre 1993 applicables aux opérations de bâtiments et de génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs
- Décret N° 94-1159 du 26 décembre 1994 relatifs à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de bâtiments ou de génie civil
- Décret n° 2003-68 du 24 janvier 2003 : Renforcement du rôle des coordonnateurs SPS
- Arrêté du 25 février 2003 : Coordination SPS : fixation de la liste de travaux présentant des risques particuliers

FORMATION A LA SECURITE

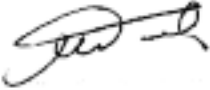
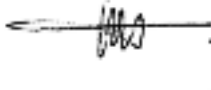
- Loi N° 91-1414 du 31 décembre 1991 : favoriser la prévention des risques professionnels
- Décret N° 79-228 du 20 mars 1979 : Formation à la Sécurité
- Circulaire 26/2001 du 10 Septembre 2001 : Programme de formation SST
- Circulaire 53/2007 du 3 Décembre 2007

MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES

- Décret N° 92-958 du 03 septembre 1992 : Manutention des charges
- Décret N° 74-455 du 15 mai 1974 concernant le poids maximum des charges pouvant être transportées par un seul travailleur.

Rédiger un document qui précise qui est en charge de cette démarche (y compris ses compétences), des outils utilisés et de la périodicité du suivi

D'un document de gestion simplifiée...

ENTREPRISE OXYDUR	PROCÉDURE Identification des exigences législatives et réglementaires	Référence : P07 Version : 03
Exécutants : Direction - Animateur Sécurité		Date : 20/06/2003
QUI FAIT QUOI ?		
Mr DURAND animateur sécurité, effectue 2 fois par an une veille réglementaire. Il met à jour la liste des textes applicables à notre activité.		<ul style="list-style-type: none"> • CD ROM Editions Législatives Travail et Sécurité - INRS • Liste des textes applicables.
VISA RÉDACTEUR PROCÉDURE		VISA DIRECTION
		

...à une procédure utilisée dans un système de management S&ST*.

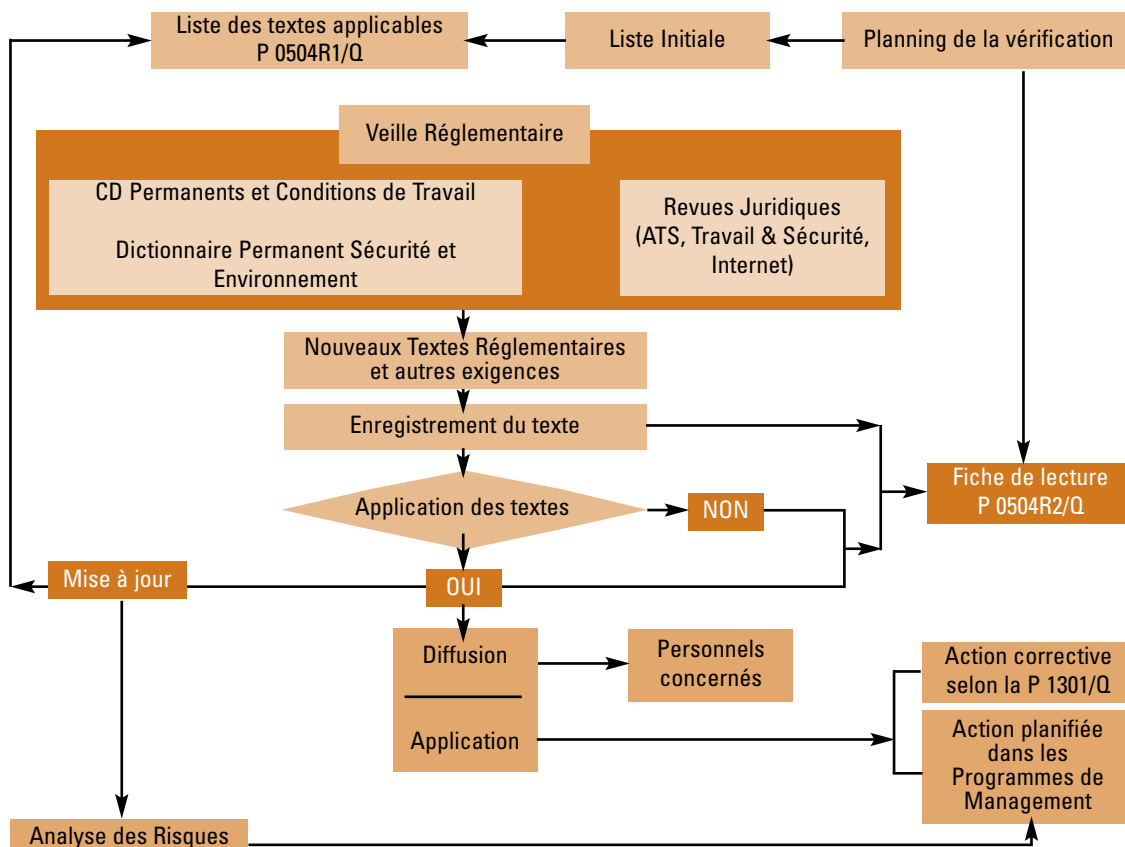


Fig. 1 : Procédure d'identification des exigences légales et autres exigences (source : ADA groupe ANON)
*Santé et Sécurité au Travail

ANNEXE 1

La figure suivante fait le lien entre les sources de droit et leurs supports traditionnels d'information. (source : INRS)

SOURCES DE DROIT	SUPPORTS TRADITIONNELS
Traités internationaux	Publiés au JO lorsqu'ils sont ratifiés
Droit communautaire	Tous les textes sont publiés au Journal Officiel des Communautés Européennes (JOCE). Reproduits sur divers supports informatisés.
Lois	Publiées au JO, au sein d'une rubrique spécifique. Reprises sur divers supports informatisés (CD-Rom, bases de données). Reproduites par extraits et commentées dans divers ouvrages, notamment encyclopédiques. Reprises le plus souvent dans les codes (par branche du droit) ; pour ce qui concerne la prévention, reprises au code du travail ou au code de la sécurité sociale, dans la partie législative : articles débutant par L.
Décrets en Conseil d'Etat	Publiés au JO, à la rubrique du ministère concerné (titre en gras). Reproduits sur divers supports informatisés. Reproduits par extraits et commentés dans divers ouvrages. Repris au code du travail et au code de la sécurité sociale, articles débutant par R.
Autres décrets	Publiés au JO, à la rubrique du ministère concerné (titre en gras). Reproduits sur divers supports informatisés. Repris par extraits et commentés dans divers ouvrages. Codifiés aux articles débutant par D, dans le code du travail et le code de la sécurité sociale.
Arrêtés ministériels ou interministériels	Publiés au JO, à la rubrique du ministère initiateur. Repris sur divers supports informatisés. Repris parfois en extraits et commentés dans des ouvrages. Jamais codifiés.
Arrêtés autres	Arrêtés préfectoraux publiés au recueil des actes administratifs du département. Arrêtés municipaux publiés au recueil des actes administratifs de la Mairie. Difficilement accessibles par d'autres moyens.
Recommandations CNAM et notes techniques CNAM	Publiées dans « travail et sécurité, le mensuel de l'INRS et publiées ensuite sous forme de tirés à part, disponibles auprès des Carsat et de l'INRS. Reproduites sur certaines bases de données en ligne (Lamy notamment). Accessibles sur le site de la CNAMTS : www.risquesprofessionnels.ameli.fr
Normes	Publiées par l'AFNOR, considérée comme auteur moral de ces normes. En raison des droits d'auteur qui y sont attachés, rarement reproduites sur des supports autres que ceux diffusés par l'AFNOR.
Conventions collectives	Non publiées au JO lois et décrets, elles font l'objet par les Journaux Officiels de la publication de recueils. Accessibles sur les supports informatisés du JO. Normalement, elles sont remises aux salariés concernés lors de leur embauche.